

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq mars à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DEBESSAT Véronique, DORE Nadia, DUCRET Xavier, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, PILLER Christian, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laetitia, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Monsieur Teddy DELBE avait donné procuration à Monsieur Michel GUTH, Monsieur Remi GEORGES avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Monsieur Abdulhak EL OMARI avait donné procuration à Madame Claudine COLLET, Madame Cécile LANA avait donné procuration à Monsieur Frédéric VAUTRIN, Monsieur Michaël LEMOINE avait donné procuration à Monsieur Hervé LAHEURTE, Madame Corinne MAUSOLEO avait donné procuration à Monsieur William SAUVAET-ARCHENT, Madame Monique PETITDEMANGE avait donné procuration à Monsieur Olivier KONGS, Monsieur Bertrand DANIEL avait donné procuration à Madame Véronique DEBESSAT.

Était excusé :

Monsieur Francis LARDIN.

Était absent :

Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant les ressources humaines, il s'agit d'autoriser le Maire à recruter des agents en CEE. Les membres du Conseil Municipal approuvent l'ajout de ce point avec 22 voix pour et 3 abstentions.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du lundi 10 février 2025.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé avec 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

01. Finances – Compte Financier Unique 2024

Suite à la séance du conseil municipal du 10 février 2025 lors de laquelle Madame la Conseillère aux Décideurs Locaux était venue présenter les enjeux et atouts du Compte Financier Unique (CFU), les membres du Conseil Municipal s'étaient prononcés en faveur de la mise en place dès cette année de ce dispositif.

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Mis en place progressivement depuis 2022, il vise à simplifier et améliorer la lisibilité des finances publiques locales en regroupant, dans un seul document, les données de l'ordonnateur et du comptable public. Il offre ainsi une vision consolidée des finances de la collectivité. Le CFU présente les résultats de l'exécution budgétaire de l'année écoulée, incluant les sections de fonctionnement et d'investissement. Il est soumis à l'examen et à l'approbation du conseil municipal.

M. LAHEURTE commence par présenter la vue d'ensemble du pôle jeunesse, puis aborde successivement le budget de la commune en fonctionnement et en investissement. Concernant le budget jeunesse, on observe une hausse notable des participations familiales, en partie grâce à l'attractivité du repas à 1 €. En revanche, les dotations et aides sont moins conséquentes, mais, globalement, le résultat de l'exercice demeure équilibré.

Monsieur le Maire sort pendant les délibérations des membres du Conseil Municipal.

Après lecture, les membres du Conseil Municipal passent au vote et adoptent le CFU 2024 pour le budget jeunesse et le budget principal de la commune à 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

02. Finances – Affectation des résultats 2024

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les affectations des résultats de l'exercice 2024 sont soumises au vote du Conseil Municipal. Les affectations délibérées seront ensuite intégrées au budget primitif.

Monsieur Hervé LAHEURTE fait lecture des affectations des résultats du pôle jeunesse puis du budget de la commune.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal adoptent les affectations des résultats pour l'exercice 2024 à 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

03. Finances – Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir au Conseil municipal, précédant l'examen du budget.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

A la suite des échanges, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de

prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du ROB pour l'exercice 2025.

04. Jeunesse – Convention d'accès à l'ENT

Afin de pouvoir continuer à bénéficier des accès à l'ENT pour les élèves de la commune, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre la collectivité et l'éducation nationale.

Après explication de Madame Nadia DORE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec l'éducation nationale à 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

05. Environnement – Label Commune Nature

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la Commune dans une démarche progressive et continue visant la suppression des produits phytosanitaires, en conformité avec la réglementation en vigueur, et en favorisant la biodiversité.

Dans le prolongement de cette démarche, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer la candidature de la commune pour un renouvellement du label commune nature.

À la fin de l'année 2023, la commune a obtenu sa première libellule. La commune souhaite présenter à nouveau sa candidature cette année, avec une réponse attendue en fin d'année. Après explications de Monsieur Frédéric VAUTRIN, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer un nouveau dossier de candidature à 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

06. Vie associative – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 euros à l'association « les Gens qui Sèment ».

Monsieur GUTH explique qu'il s'agit d'une association, créée par le personnel de l'établissement, qui intervient au sein de l'EHPAD et œuvre à améliorer les conditions de vie des résidents, notamment en organisant des sorties. Une subvention de 200 euros est accordée, montant jusqu'à présent pris en charge par les familles des résidents.

Après explications les membres du Conseil Municipal approuvent à 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian) le versement d'une subvention de 200 euros.

07. Ressources Humaines – Dispositif de signalement

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre la commune et le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG54) relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec le CGD54 à 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

08. Ressources Humaines – Renouvellement mission RGPD

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre la commune et le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle relative au renouvellement de la mission RGPD proposée par le CDG.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à renouveler la convention avec le CDG 54 à 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

09. Ressources Humaines – Prise en charge des frais de formation

Approuvé par délibération n°2017-84, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à modifier le règlement de formation de la collectivité dans son article 6.5 :

Indemnisation en l'absence totale de prise en charge de l'organisme de formation

La collectivité rembourse (sur justificatif de présence) l'agent selon de barème suivant (barème réglementaire et en vigueur depuis le 22/09/2023):

-Frais de déplacement :

- ✓ pour un aller-retour, sur la base du transport public de voyageurs le moins onéreux ou sur la base des taux d'indemnités kilométriques fixés par arrêtés lorsque les épreuves se déroulent hors des résidences administrative et familiale des agents.

-Indemnités de mission :

- ✓ Taux de remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas : 20 € (au lieu de 17.50 €).
- ✓ Taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement :
 - Taux de base : 90 € (au lieu de 70€)
 - Grandes villes (population ≥ 200 000 hbts) et communes de la métropole du Grand Paris : 120 € (au lieu de 90 €)
 - Commune de Paris : 140 € (au lieu de 110 €)
 - Agents reconnus en qualité de travailleur handicapé : 150 € (au lieu de 120 €).

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent à 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

10. Finances – Modification règlement budget participatif

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du règlement du budget participatif de la commune.

En raison du faible nombre de projets proposés, la commission travaux suggère de faire évoluer le règlement. L'objectif est de toucher davantage d'associations et de les encourager à présenter des projets. Un premier projet a déjà été déposé.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal valident les modifications du règlement du budget participatif à 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

11. Ressources Humaines – Contrat d'Engagement Educatif

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au recrutement d'agents en CEE pour ses accueils collectifs de mineurs et ALSH.

Le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) est un dispositif spécifique destiné aux animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs (colonies de vacances, centres de loisirs). Il permet d'exercer ces fonctions avec un régime dérogatoire du Code du travail, notamment en matière de durée du travail et de rémunération. Ce contrat vise à encadrer des missions éducatives temporaires et intensives, souvent pendant les vacances scolaires. Il garantit une protection sociale minimale aux signataires. Ce type de contrat est limité à une durée de 80 jours par an.

Après explications de Monsieur Olivier MARTET, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à recruter des agents en CEE à 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique et son pouvoir pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

12. Informations et questions diverses

- ✓ **Point PLUI** : Le projet progresse rapidement, avec l'établissement de règles communes et une déclinaison par ateliers au niveau de chaque bassin de vie, portant sur l'habitat, l'environnement et le cadre de vie. Chaque commune doit identifier les sujets qui lui semblent les plus pertinents, notamment en matière de densification et d'architecture. L'arrêt du PLUI est prévu avant janvier 2026. Des réunions techniques, auxquelles les communes seront associées, ainsi qu'une réunion publique, sont programmées.
- ✓ **Information** : Depuis le 18 mars, nouveau responsable des services techniques au grade de technicien territorial. Le début de son intégration se passe très bien, bon retour, on lui souhaite meilleure carrière possible.

- ✓ **Jumelage de Lambrecht** : Le Conseil Municipal de Lambrecht a exprimé la volonté de renouer les échanges avec la commune dans le cadre du jumelage, à l'occasion des 50 ans en 2025. Un groupe de travail a été constitué afin de recueillir un maximum d'informations sur ce jumelage. Des citoyens se sont proposés pour fournir des documents ou participer en tant qu'interprètes. Le dimanche 30 mars est prévu un déplacement à Lambrecht pour un premier contact.
- ✓ **Mme Véronique DEBESSAT** : demande à prendre à la parole afin de justifier la posture systématique abstentionniste lors de ce conseil municipal. Elle explique que c'est en réaction aux propos tenus à l'encontre de son équipe dans le Blainvillois. Quelques échanges de points de vues ont eu lieu ensuite entre elle et les élus de la majorité par rapport à cette posture.
- **Animations :**
 - 29 mars : nettoyage de printemps, 5^{ème} édition, rendez-vous à 9h à la carrière,
 - 29 mars : EMEA concert samedi après-midi,
 - 30 mars : A vos baskets à partir de 9h,
 - 05 avril : Fête du Bien à la MFC,
 - 05 avril : A vos baskets départ de la MFC,
 - Portes ouvertes ADMR le 26/03 de 14h à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 28.
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits.

Le Maire
Olivier MARTET



Olivier MARTET

Olivier MARTET
2025.04.01 15:19:14 +0200
Ref:8463927-12706214-1-D
Signature numérique
le Maire